

Réf. N°

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Aon Parizeau Inc.
700, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 1900
Montréal, Québec H3B 0A7
tél. : 514-842-5000 téléc. : 514-842-3456

Objet :

Détenteur
À QUI DE DROIT

L'assurance décrite a été placée au nom de l'assuré désigné en vertu du(des) contrat(s) ci-dessous et est assujettie aux dispositions, conditions, exclusions et provisions dudit(des) contrat(s) et de tout avenant qui y est annexé.

Assuré
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
995, rue Labelle, Saint-Jérôme, QC J7Z 5N7

Garantie

Automobile – Formule des propriétaires (F.P.Q. No 1)	Assureur :	Aviva Canada
N° du contrat :	41262461	
Entrée en vigueur :	1 ^{er} juillet 2020	Échéance : 1 ^{er} juillet 2021
Montants de garantie :	Montant par sinistre pour le Chapitre A – responsabilité civile	5 000 000 \$

Conditions et/ou garanties supplémentaires

La police Automobile – Formule des propriétaires inclut :

F.A.Q. No 27-2 - Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (incluant les véhicules fournis par un employeur) – Limite par sinistre 50 000 \$, franchise 5 000 \$

Cet avenant étend la garantie du chapitre A du contrat d'assurance aux conséquences financières que peut subir la personne assurée lorsqu'elle est civilement responsable du fait :

- d'un dommage causé à un véhicule assimilable **aux véhicules des entreprises recevant des stagiaires du CFTR, mais seulement lorsque ce sont les stagiaires qui sont en contrôle des véhicules** ou à ses équipements et accessoires.

Le présent certificat est un énoncé des garanties en vigueur à la date de son émission. Il garantit uniquement l'assuré et ne confère aucun droit à toute autre personne.

Date : 8 juillet 2020

Aon Parizeau inc.

Représentant autorisé

LE PRÉSENT CONTRAT COMPORTE DES CLAUSES POUVANT LIMITER LES INDEMNITÉS
OU, DANS LE CAS D'UNE ASSURANCE AUTOMOBILE,
LE CONTRAT COMPORTE UNE CLAUSE D'INDEMNITÉ PARTIELLE DU SINISTRE